

## Ogier's BVI Annual Financial Return (AFR) Tool (Page 1)

## Ogier – Outil pour la Déclaration financière annuelle (AFR) des Sociétés aux îles Vierges Britanniques (Page 1)

### Terms of Use

By using this online tool (**Tool**), you acknowledge and agree that the calculations and results produced by the Tool (**Outputs**) are based entirely on the inputs provided by you, the user. The Tool is provided on an "as is" and "as available" basis for your personal use only.

Ogier, its affiliates, officers, employees, agents, partners, and licensors (collectively, the **Provider**) make no representations or warranties of any kind, express or implied, as to the operation of the Tool, the accuracy, completeness, reliability, suitability, or availability of any information or in the Outputs.

To the fullest extent permissible pursuant to applicable law, the Provider expressly disclaims all warranties, express or implied, including, but not limited to, implied warranties of merchantability and fitness for a particular purpose. The Provider shall not be liable for any damages of any kind arising from the use of the Tool or reliance on the Outputs, including, but not limited to direct, indirect, incidental, punitive, and consequential damages, even if the Provider has been advised of the possibility of such damages.

Your use of the Tool and reliance on the Outputs is solely at your own risk. In no event shall the Provider be liable for any loss or damage whatsoever arising from loss of data, regulatory fines and penalties, or profits arising out of, or in connection with, the use of this Tool and/or the Outputs.

The Provider does not warrant that use of the Tool will be uninterrupted or error-free, that defects will be corrected, or that the Tool or the server that makes it available are free of viruses or other harmful components. You are solely responsible for any damage

### Conditions d'utilisation

En accédant à cet outil en ligne (ci-après l'**Outil**), vous confirmez avoir pris connaissance et acceptez que les calculs et les résultats générés par l'Outil (ci-après les **Résultats**) sont exclusivement basés sur les informations saisies par vous, en tant qu'utilisateur. L'Outil est mis à disposition « tel quel » et « selon la disponibilité », exclusivement pour votre usage personnel.

Ogier, ses filiales, ses dirigeants, employés, agents, partenaires et concédants de licence (collectivement dénommés le **Fournisseur**) ne font aucune déclaration ni garantie, expresse ou implicite, relative au bon fonctionnement de l'Outil, à l'exactitude, l'exhaustivité, la fiabilité, la pertinence ou la disponibilité des informations ou des Résultats obtenus par le biais dudit Outil.

Dans la mesure où la législation applicable le permet, le Fournisseur décline expressément toute garantie, expresse ou implicite, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties implicites de qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier. Le Fournisseur ne pourra en aucun cas être tenu responsable de tout préjudice y compris, mais sans s'y limiter, préjudice direct ou indirect, incident, punitif ou consécutif, résultant de l'utilisation de l'Outil ou de la confiance accordée aux Résultats, et ce, même si le Fournisseur a été averti de la possibilité de tels préjudices.

L'utilisation de l'Outil et la confiance accordée aux Résultats relèvent entièrement de votre propre responsabilité. En aucun cas le Fournisseur ne pourra être tenu responsable de toute perte ou dommage, résultant de la perte de données, les amendes ou pénalités réglementaires, ou la perte de profits découlant de l'utilisation dudit Outil et/ou des Résultats.

Le Fournisseur ne garantit pas que l'utilisation de cet Outil se fera sans interruption ou erreur, ni que les éventuels défauts seront corrigés, ni que l'Outil ou les serveurs assurant l'accès seront sans virus ou autres éléments nuisibles. Vous êtes

to your computer system or loss of data that results from the download or use of the Tool.

By using the Tool, you agree to indemnify and hold harmless the Provider from any claims, damages, obligations, losses, liabilities, costs, or debt, and expenses (including but not limited to attorney's fees) arising from: (i) your use of and access to the Tool and reliance on the Outputs; (ii) your violation of any term of this disclaimer; (iii) your violation of any third-party right, including without limitation any copyright, trademark, privacy, or other proprietary or non-proprietary rights in the information you input to the Tool; or (iv) any claim that your use of the Tool or reliance on the Outputs caused or may cause damage to a third party.

This constitutes the entire agreement between you and the Provider in relation to your use of the Tool and supersedes all previous agreements in respect to your use of this Tool.

We would like to thank you for your interest in Ogier and hope you will visit Ogier.com again soon.

**I accept the Provider's Terms of Use  
[Accept]**

**Click 'Next Page' to start**

entièrement responsable des préjudices provoqués à votre système informatique ou de toute perte de données résultant du téléchargement ou de l'utilisation de cet Outil.

En utilisant cet Outil, vous vous engagez à indemniser et à dégager le Fournisseur de toute responsabilité contre toute réclamation, préjudice, obligation, perte, responsabilité, coût, dette ou dépense (y compris, mais sans s'y limiter, les frais d'avocats) découlant de : (i) votre utilisation et accès à l'Outil ainsi que la confiance accordée aux Résultats ; (ii) votre violation de quelque disposition des présentes Conditions d'utilisation; (iii) votre atteinte aux droits de tiers, incluant, sans limitation, tout droit d'auteur, marque déposée, droit à la vie privée, droit de propriété ou autre droit relatif aux informations que vous soumettez à l'Outil; ou (iv) toute réclamation alléguant que l'utilisation de cet Outil ou la confiance accordée les Résultats aurait causé ou pourrait causer un dommage à un tiers.

Ces Conditions d'utilisation constituent l'accord intégral entre vous et le Fournisseur en ce qui concerne l'utilisation de l'Outil et remplace tout accord préalable lié à son usage.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à Ogier et espérons que vous reviendrez bientôt sur Ogier.com.

**J'accepte les Conditions d'utilisation du Fournisseur [Accepter]**

**Cliquez sur « Page suivante » pour démarrer.**

## Ogier's BVI Annual Financial Return (AFR) Tool (Page 2)

Our free and easy-to-use Tool is available to anyone who needs to create a BVI annual financial return (**AFR**), whether you are an Ogier client or not. You can share this free version of our Tool with friends, and colleagues simply using the social media icons on our dedicated webpage: [Create your BVI annual financial return | Ogier](#).

If you'd like to know more about AFRs or becoming an Ogier Global client [use contact our team](#).

### Ogier Guidance

1. Every company shall, in respect of each year, file with its registered agent an annual financial return (**AFR**) containing the information in this form in accordance with s98A(1) of the BVI Business Companies Act, Revised Edition 2020.

2. The requirement to file an annual return relates to the company's fiscal or financial year, however that is determined and applied by the company (s98A(7) of the BVI Business Companies Act, Revised Edition 2020).

3. The earliest date an annual return becomes due (as opposed to the latest date it must be filed by) is 1 January 2024 for a company that has a calendar year as its financial year. The company has until 30 September 2024 to file that annual return. If a company's financial year end is different, it has nine calendar months from that date to file its annual financial return.

4. The reference to the denomination US\$ may be substituted for any other currency in which a company operates or prepares its financial statements.

## Ogier – Outil pour la Déclaration financière Annuelle (AFR) des Sociétés aux îles Vierges Britanniques (Page 2)

Notre Outil, gratuit et facile à utiliser, est accessible à toute personne, qu'il s'agisse d'un client d'Ogier ou non, souhaitant produire une déclaration financière annuelle (AFR) des îles Vierges britanniques (BVI). Vous pouvez partager cette version gratuite de l'Outil avec vos amis et collègues en utilisant simplement les icônes de réseaux sociaux disponibles sur notre page dédiée : [Créer votre déclaration financière annuelle pour les sociétés des BVI | Ogier](#).

Si vous souhaitez obtenir plus d'informations sur les AFRs ou devenir client d'Ogier Global, veuillez [contacter notre équipe](#).

### Directives Ogier

1. Chaque société doit, pour chaque année fiscale, déposer auprès de son agent enregistré une déclaration financière annuelle (**AFR**) contenant les informations requises dans ce formulaire, conformément à l'article 98A(1) de la Loi sur les Sociétés Commerciales des îles Vierges britanniques (BVI), édition révisée 2020.

2. L'obligation de déposer une déclaration annuelle concerne l'exercice fiscal ou financier de la société, tel que déterminé et appliqué par celle-ci (article 98A(7) de la Loi sur les Sociétés Commerciales des îles Vierges britanniques (BVI), édition révisée 2020).

3. La première date à laquelle une déclaration annuelle devient due (par opposition à la date limite de dépôt) est le 1er janvier 2024 pour une société dont l'exercice fiscal coïncide avec l'année civile. La société a jusqu'au 30 septembre 2024 pour déposer cette déclaration. Si la date de fin de l'exercice financier d'une société diffère, elle dispose de neuf mois civils à compter de cette date pour déposer sa déclaration financière annuelle.

4. La référence à la dénomination en US\$ peut être remplacée par toute autre devise utilisée par la société pour ses opérations ou pour la préparation de ses états financiers.

5. Certain types of company are exempted under s98A of the BVI Business Companies Act:

- (a) a listed company, being a company any securities of which are approved for listing on a recognised exchange;
- (b) a company regulated under BVI financial services legislation that provides financial statements to the FSC in accordance with the requirements of the financial services legislation (this includes regulated mutual funds, private investment funds and approved managers);
- (c) a company that files annual tax returns (with its financial statements) with the BVI Inland Revenue; and
- (d) a company in liquidation, except where the company's annual financial return becomes due before the commencement of the liquidation, in which case the company's liquidation is not complete until the company files the annual financial return.

6. There are also exemptions for a group of companies:

- (a) where a company is part of a group that prepares and maintains consolidated accounts, the BVI company can file the group consolidated accounts with its Registered Agent if it shows the accounts of the BVI company (this may be rare); or
- (b) where there is more than one BVI company in a group, a single filing showing the annual financial returns attributable to each of the BVI companies, can also be made.

7. BVI limited partnerships are not required to complete an annual financial return

5. Certains types de sociétés sont exemptés en vertu de l'article 98A de la Loi sur les Sociétés Commerciales des îles Vierges britanniques (BVI) :

- (a) une société cotée, c'est-à-dire une société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé;
- (b) une société régie par la législation sur les services financiers des îles Vierges britanniques, qui soumet ses états financiers à la Commission des Services financiers (FSC) conformément aux exigences de la législation sur les services financiers (cela inclut les fonds communs de placement régulés, les fonds d'investissement privés et les gestionnaires agréés);
- (c) une société qui dépose des déclarations fiscales annuelles (accompagnées de ses états financiers) auprès du Service des Impôts des îles Vierges britanniques (*BVI Inland Revenue*);
- (d) une société en liquidation, sauf si la déclaration financière annuelle devient due avant le début de la liquidation, auquel cas la liquidation ne sera pas considérée comme achevée tant que ladite déclaration n'aura pas été déposée.

6. Des exemptions existent également pour les groupes de sociétés :

- (a) lorsqu'une société fait partie d'un groupe qui prépare et maintient des comptes consolidés, la société des îles Vierges britanniques (BVI) peut déposer les comptes consolidés du groupe auprès de son agent enregistré, à condition que ceux-ci présentent également les comptes de la société des îles Vierges britanniques (BVI) (cas rare);
- (b) lorsqu'il y a plusieurs sociétés des îles Vierges britanniques (BVI) dans un même groupe, un dépôt unique, présentant les déclarations financières annuelles de chaque société des îles Vierges britanniques (BVI), peut également être effectué.

7. Les sociétés en commandite des îles Vierges britanniques (BVI) ne sont pas tenues de remplir une déclaration financière annuelle.

Derived from s98A BVI Business Companies Act 2004 (as amended) and the BVI Business Companies (Financial Return) Order, 2023.

Dérivé de l'article 98A de la Loi sur les Sociétés Commerciales des îles Vierges Britanniques (BVI) de 2004 (telle qu'amendée) et de l'Arrêté sur les Déclarations financières des Sociétés Commerciales des BVI de 2023.

## Instructions for using the Tool

### What does the Tool do?

Our Tool is a questionnaire with auto-calculation features. It is designed to generate a correctly formatted AFR document for a BVI company. You can even customise the currency in the AFR as needed.

### Can I complete the questionnaire in multiple sessions?

No. Ensure you have a stable internet connection as all the information required must be entered in one session. Navigating away from our Tool or closing the web page will result in you losing the data entered and you will need to start again from the beginning.

If you leave any sections blank, you will not be able to progress to the next page.

### Completing the form

Feel free to use the **Preview** button at any time to check the data you have entered is in the correct place. When you have finished entering all your data and checking that your entries are accurate, click on **Save & Close** at the top right of the form. This will generate a PDF of your completed BVI AFR. Download and save to your device.

### What about my data?

With this version of our digital Tool we do not collect any personal information from which you can be identified and any data collected will be treated in accordance with our [Privacy Policy](#). We will collect data around website and Tool usage in order to

## Instructions pour l'utilisation de l'Outil

### À quoi sert l'Outil ?

Notre Outil est un questionnaire avec des fonctions de calcul automatique. Il est conçu pour générer un AFR au format correct pour une société enregistrée aux îles Vierges britanniques (BVI). Vous pouvez même personnaliser la devise utilisée dans l'AFR selon vos besoins.

### Puis-je remplir le questionnaire en plusieurs sessions ?

Non. Assurez-vous d'avoir une connexion internet stable, car toutes les informations nécessaires doivent être saisies en une seule session. Quitter l'Outil ou fermer la page web entraînera la perte des données saisies, et vous allez devoir recommencer depuis le début.

Si vous laissez des sections vides, vous ne pourrez pas avancer à la page suivante.

### Remplissage du formulaire

Vous pouvez à tout moment utiliser le bouton **Aperçu** pour vérifier que les informations que vous avez saisies sont positionnées correctement. Une fois toutes les données saisies et leur exactitude vérifiée, cliquez sur **Enregistrer et Fermer** en haut à droite du formulaire. Cela générera un fichier PDF de votre AFR pour les BVI. Téléchargez-le et enregistrez-le sur votre appareil.

### Qu'en est-il de mes données ?

Avec cette version de notre Outil numérique, nous ne collectons aucune information personnelle permettant de vous identifier. Toutes les données collectées seront traitées conformément à notre [Politique de confidentialité](#). Nous recueillons des données liées à l'utilisation du site web et de l'Outil

help us carry out services effectively and efficiently.

## Need further help?

For more information on BVI AFRs see our dedicated [BVI AFR page](#). For further help with bookkeeping, accounting, or preparing an annual return, reach out to our [accounting and financial reporting experts](#) – for them to provide you with a tailored quote.

Ogier offers a wide range of services for BVI companies – visit [Ogier Global](#) and [BVI legal services](#). We have specialist BVI-qualified lawyers who can advise you on corporate law, dispute resolution, banking, finance and restructuring and insolvency matters. To [find out more](#) or if you're interested in becoming an Ogier client [Contact us](#).

## What do I do next?

Click on the arrow below, type in the Company name, press the **Enter** key, and then fill in each box before moving on to the next page.

**Insert company's financial year end:** (A year under s98A(7) of the BVI Business Companies Act 2004 (as amended) is a calendar year, unless the company's financial year starts other than on 1 January in which case, a year will be the company's stated fiscal year. For a company that has a calendar year as its fiscal year (1 January - 31 December), the earliest date the first annual return can become due (as opposed to when it must be filed by) is 1 January 2024; that company would have until 30 September 2024 to file an annual return. A company with a fiscal year, which is not also a calendar year, has 9 calendar months from its fiscal year end to file its annual return. Its first annual return will be due in 2024 but, depending when its fiscal year ended, the deadline to file an annual return may be in 2025.)

afin de nous aider à réaliser nos services de manière efficace.

## Besoin d'aide supplémentaire ?

Pour plus d'informations sur les déclarations AFR des BVI, consultez notre page dédiée [AFR des BVI](#). Si vous avez besoin d'assistance en comptabilité, tenue de livres ou préparation d'une déclaration annuelle, contactez nos [experts en comptabilité et rapports financiers](#) – afin d'obtenir un devis personnalisé.

Ogier propose une gamme complète de services pour les sociétés des îles Vierges britanniques (BVI) – visitez [Ogier Global](#) et nos [services juridiques aux BVI](#). Nos avocats spécialisés, qualifiés aux îles Vierges britanniques, peuvent vous conseiller sur le droit des sociétés, le contentieux, les questions bancaires, financières, ainsi que la restructuration et l'insolvabilité. [Pour en savoir plus](#) ou pour devenir client d'Ogier, [Contactez-nous](#).

## Que faire ensuite ?

Cliquez sur la flèche ci-dessous, entrez le nom de votre société, appuyez sur la touche **Entrée**, puis remplissez chaque champ avant de passer à la page suivante.

**Insérez la date de clôture de l'exercice financier de la société :** (Un exercice au sens de l'article 98A(7) de la Loi sur les Sociétés Commerciales des îles Vierges Britanniques de 2004 (telle que modifiée) correspond à une année civile, sauf si l'exercice de la société commence à une autre date que le 1er janvier, auquel cas l'exercice sera celui déclaré par la société. Pour une société dont l'exercice est aligné sur l'année civile (1er janvier - 31 décembre), la première date à laquelle la déclaration financière annuelle peut être exigée (par opposition à la date limite de dépôt) est le 1er janvier 2024 ; cette société aura jusqu'au 30 septembre 2024 pour déposer sa déclaration annuelle. Une société dont l'exercice ne correspond pas à l'année civile dispose de 9 mois civils à compter de la clôture de son exercice pour déposer sa déclaration annuelle. Sa première déclaration sera due en 2024, mais



selon la date de clôture de l'exercice, la date limite de dépôt pourrait être en 2025.)

**Select currency:** (Use US\$ or select the currency your company operates in or prepares its financial statements. See **Ogier Guidance** above for more information.)

**Sélectionnez la devise :** (Utilisez US\$ ou sélectionnez la devise dans laquelle votre société opère ou prépare ses états financiers. Consultez les Directives d'Ogier ci-dessus pour plus d'informations.)

## Ogier's BVI Annual Financial Return (AFR) Tool (Page 3)

**PLEASE DO NOT CLOSE OR NAVIGATE AWAY FROM THIS PAGE OR ALL DATA ENTERED WILL BE LOST**

### Key reminders

1. Double-check your answers for completeness and accuracy – you can use the **Preview** button to help you.
2. Click **Save & Close** to generate a PDF of your completed BVI AFR form.
3. Save the PDF document to your device. Give the file a name that includes the company name and year the return covers, so you can easily identify it.
4. Submit your BVI AFR as directed by your Registered Agent – clicking **Save & Close** does not constitute a submission.

**Ogier Global clients must send their completed AFR form as an email attachment to their usual Ogier Global contact.**

**Thank you very much for using Ogier's Free BVI AFR Tool. We hope to help you again soon.**

**Have you liked Ogier's BVI AFR digital Tool? Help us to share it with users like you by going to our dedicated [BVI AFR page](#) and clicking on the email, LinkedIn, Facebook or X icons on the left hand side of our page.**

## Ogier – Outil pour la Déclaration financière Annuelle des Îles Vierges Britanniques (AFR) (Page 3)

**VEUILLEZ NE PAS FERMER CETTE PAGE NI NAVIGUER AILLEURS, SINON TOUTES LES DONNÉES SAISIES SERONT PERDUES**

### Rappels clés

1. Revérifiez vos réponses pour vous assurer de leur complétude et de leur exactitude – vous pouvez utiliser le bouton **Aperçu** pour vous aider.
2. Cliquez sur **Enregistrer et Fermer** pour générer un PDF de votre formulaire AFR complété pour les BVI.
3. Enregistrez le document PDF sur votre appareil. Donnez au fichier un nom comprenant le nom de la société et l'année fiscale couverte par la déclaration, afin de pouvoir l'identifier facilement.
4. Soumettez votre déclaration AFR pour les BVI conformément aux instructions de votre agent enregistré – cliquer sur **Enregistrer & Fermer** ne constitue pas une soumission.

**Les clients d'Ogier Global doivent envoyer leur formulaire AFR complété en pièce jointe par e-mail à leur contact habituel chez Ogier Global.**

**Merci beaucoup d'avoir utilisé l'Outil gratuit d'Ogier pour la Déclaration financière Annuelle des sociétés des BVI. Nous espérons vous accompagner à nouveau très bientôt.**

**Avez-vous apprécié l'Outil numérique d'Ogier pour l'AFR des sociétés des BVI ? Aidez-nous à le partager avec des utilisateurs comme vous en vous rendant sur notre page dédiée aux [déclarations AFR pour les sociétés des BVI](#) et en cliquant sur les icônes email, LinkedIn, Facebook ou X situées sur le côté gauche de la page.**



### Connect with Ogier

At Ogier, we value the relationships we build. If you want to receive updates on legal developments, client briefings, industry insights, invitations to our events, or other communications that could benefit you or your business, [sign up for our newsletters](#).

For specific enquiries about our full range of services, [contact us](#) or visit [ogier.com](#).

### Connectez-vous avec Ogier

Chez Ogier, nous attachons une grande importance aux relations que nous construisons. Si vous souhaitez recevoir des mises à jour sur les développements juridiques, des notes d'information client, des analyses sectorielles, des invitations à nos événements ou d'autres communications qui pourraient vous être utiles à vous ou à votre entreprise, [inscrivez-vous à nos newsletters](#).

Pour toute question spécifique concernant notre gamme complète de services, [contactez-nous](#) ou visitez [ogier.com](#).